

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : La Ville de Lausanne bientôt en poursuite ?
Initiant-e(-s) : Anouck Saugy

Plusieurs milliers de factures restent à ce jour impayées par la Ville de Lausanne. La présente interpellation urgente a pour but de questionner la Ville sur les raisons de ce retard ainsi que les mesures entreprises pour y remédier.

La Ville de Lausanne connaît depuis quelques mois un retard important dans le règlement de ses factures. A ce jour, plusieurs milliers de factures restent impayées forçant les collaborateurs des services concernés à augmenter temporairement leur taux de travail voire à venir travailler le weekend pour rattraper les retards accumulés. Parallèlement à cela, les créanciers de la Ville se retrouvent, contre leurs grés, à jouer le rôle de la banque... Une situation tout à fait scandaleuse et particulièrement préoccupante.

La présente interpellation a pour but de questionner la Ville de Lausanne sur les raisons d'un tel retard dans ses paiements et les mesures entreprises par cette dernière pour remédier rapidement à la situation.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) A ce jour, combien de factures impayées la Ville de Lausanne compte-t-elle ? Et pour quel montant ?
- 2) Parmi ces factures, combien concernent des montants supérieurs à CHF 10'000.- ? CHF 50'000.- ? Et CHF 100'000.- ? Pour chacune de ces catégories, quel montant total cela représente-il ?
- 3) Quelles sont les raisons de ces retards de paiement ?
- 4) Ces retards ont-ils concernés des collaborateurs de la Ville lors du paiement de leur salaire ?
- 5) Quelles mesures la Ville a-t-elle entreprises pour rattraper son retard et assurer le règlement des factures dans les délais ?
- 6) La Ville a-t-elle communiqué les raisons de ces retards à ses créanciers ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- 7) Certains créanciers ont-ils adressés une réquisition de poursuite à l'encontre de la Ville ?
- 8) Quelles mesures la Ville a-t-elle mises en œuvre afin de garantir la santé des collaborateurs mobilisés dans les services concernés ?
- 9) La Ville prévoit-elle de recruter du personnel temporairement afin de lui venir en aide ? Si oui, quel est le coût estimé ? Si non, pourquoi ?
- 10) Finalement, a quand un retour à la normale peut-il être envisagé ?

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 27 mars 2023

Signataire(s) :

Pour le Groupe PLR :

Anouck Saugy